

SYNET Éco

ADE - ALLIER - ANGOS - ANTIST - ARCIZAC-ADOUR - ARCIZAC-EZ-ANGLES - ARGELES-BAGNERES - ARRANOU-LAMITE - ARRODETZ-EZ-ANGLES - ARTIGUES - ASPIN-EN-LAVEDAN - ASTE - ACTIGUE - AURELIAN - AURENAN - AZEREX - BAGHERES-DE-BIGORRE - BANDS - BARBAZAN-DEBAT - BARLEST - BARRY - BARTRES - BAZET - BEAUDEAN - BENAC - BEBERHUST-LAS - BERNAC-DEBAT - BERNAC-DESSUS - BETTES - BODERES-SUR-ÉCHEZ - BOURREAC - BOURS - CAMPAN - CHEUST - CHS - CEUTAT - COUSSAN - ESCOURÈS-POITS - GARDÈRES - GWAN - GAZOST - GER - GERDE - GERMES-SUR-LOUSQUET - GEU - GEZ-EZ-ANGLES - GONZ - HAUBAN - HIBARETTE - HITTE - HORGUES - HOURC - IDOS - JARRET - JULIAN - JUJOS - JUNGAS - LABASSERE - LAGARDE - LAIOUBERE - LAMARQUE-PONTACO - LANNE - LANSAC - LASLADRES - LAYRISSE - LES-ANGLES - LEZIGNAN - LIES - LOUBAUC - LOUCRUP - LOUET - LOURDES - LUGAGAN - LUQUET - MARSAS - MERLHEU - MOMERES - MONTGAILLARD - MONTIGNAC - NEULH - ODOS - ONEX - ORIZAN - ORIGNAC - ORIGNES - ORLÈX - OSSUN - OSSUN-EZ-ANGLES - OUDÈS - OUDOUSSAN - OUDON - OURSBEILLE - OUSTÉ - PAREAC - PEYRERIE - POULVASTRIC - POULZAC - SAINT-CEAC - SAINT-MARTIN - SAINT-PE-DE-BIGORRE - SALLES-ADOUR - SARRIGUET - SARRIOLLES - SÈGUS - SÈMEAC - SÈRE-LANZO - SÈRON - SOUES - SOUVEAUX - TARBES - TIEBONS - UZER - VELLE-ADOUR - VIEH - VIEUX.

N°55
Septembre
2025

ÉDITION SPÉCIALE : COMPRENDRE LE COÛT DES DÉCHETS



Antenne de Tarbes
115 rue de l'Adour
65460 BOURS
0 800 816 051

Antenne de Lourdes
14 rue Jean Bourdette
65100 LOURDES
0 800 770 065

Antenne Haute-Bigorre
7 allée René Descartes
65200 BAGNÈRES-DE-BIGORRE
05 62 95 24 40

contact@symat.fr
www.symat.fr
f i SYMAT

Directeur de la Publication :
Rémi CARMOUZE

Conception graphique et rédaction :

Service communication

Impression : Reprint

Tirage : 80 000 exemplaires

N° ISSN : 1779 - 3203

Dépôt légal : Août 2006

Crédit photos : SYMAT
ADOBE STOCK



Rémi CARMOUZE
Président du SYMAT

“ LE MOT DU PRÉSIDENT

La rentrée est l'occasion pour moi de remercier l'ensemble des habitants, des élus et des agents du SYMAT pour leur engagement collectif et leurs efforts constants en faveur de la réduction des déchets, depuis le début de cette année.

Vos gestes quotidiens, vos choix de consommation, et votre participation aux dispositifs de tri et de prévention ont un réel impact, et il est important de le souligner. Ce travail collectif porte ses fruits, mais il reste encore beaucoup à faire pour alléger le poids, tant écologique qu'économique, de nos déchets.

Car derrière chaque sac poubelle déposé, chaque bac vidé, il y a une réalité bien concrète : celle des coûts. La gestion des déchets représente une charge importante pour notre territoire, à deux niveaux : d'abord la collecte, assurée par le Symat, qui mobilise des moyens humains et matériels conséquents pour assurer un service régulier, de qualité, sur l'ensemble des communes. Ensuite, le traitement, sous la responsabilité du SMTD 65, une étape essentielle, dont les coûts ne cessent d'augmenter, notamment en raison des évolutions réglementaires, techniques et environnementales.

C'est pourquoi ce numéro d'Écho SYMAT est une édition spéciale, entièrement dédiée à la compréhension des coûts de nos déchets. Nous avons souhaité être transparents : expliquer comment sont réparties les dépenses, quels sont les leviers d'action, et surtout, comment chacun, à son échelle, peut contribuer à mieux maîtriser ces coûts.

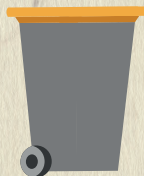
Ensemble, continuons à progresser vers un territoire plus propre, plus responsable, et plus solidaire.

Bonne lecture.

”

CONSEILS *bac jaune*

Des erreurs de tri sont encore fréquentes dans les bacs jaunes. Elles compliquent le travail des agents, **génèrent des risques et entraînent des coûts supplémentaires**. Environ **30 % des déchets triés sont refusés par le centre de tri**, ce qui représente un surcoût important pour la collectivité nécessairement répercuté aux usagers (cf. page 8)



Pourquoi ?

Le centre de tri ne traite pas les emballages mis dans des sacs, même transparents ; ces sacs sont considérés comme refus et sont donc incinérés ou enfouis.

DANS LE BAC JAUNE, C'EST EN VRAC, PAS EN SAC !

CONSEILS *déchèteries*

Quand vous arrivez en déchèterie avec des déchets déjà triés, tout est plus simple : vous déchargez plus vite, vous évitez les allers-retours, et vous contribuez à la fluidité du trafic sur place.



Un petit tri avant chez vous, c'est un passage en déchèterie plus rapide et plus efficace !

POSITIONNEMENT *des bacs*

Nos agents manipulent chaque jour des milliers de bacs ; les bons gestes font la différence pour nos agents.



Bac bien droit sur le trottoir



Poignées côté route et le couvercle face au mur pour une prise en main immédiate



Décalez-le du mur pour qu'il soit accessible et visible

Les bacs doivent être sortis la veille et rentrés le jour même après la collecte.

Ensemble dans le respect

Des comportements inappropriés et agressifs sont encore subis par nos agents. Nous souhaitons rappeler que le respect de chacun est essentiel. Le vivre-ensemble passe aussi par nos gestes et nos paroles.

La collecte passe à l'électrique

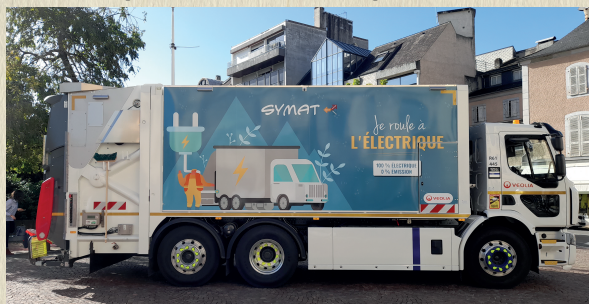
Depuis début 2024, deux camions de collecte 100 % électrique ont été mis en service par Veolia, prestataire du SYMAT. L'un circule à Tarbes, l'autre à Lourdes.

Ces camions n'émettent pas de gaz d'échappement et sont beaucoup plus silencieux que les camions traditionnels.

Ils sont équipés de capteurs et d'avertisseurs pour garantir la sécurité des piétons et des agents, car leur fonctionnement est presque inaudible.

Ces solutions, adaptées aux spécificités du territoire, permettent non seulement de **réduire significativement l'empreinte carbone** des activités de gestion des déchets, mais aussi **d'améliorer la qualité de vie des habitants** en diminuant les nuisances sonores et la pollution atmosphérique.

Le SYMAT et Veolia réaffirment ainsi leur engagement en faveur d'une **gestion des déchets plus durable et responsable**.



Le label "entreprise zéro déchet" au plus fort impact

Le SYMAT est engagé depuis de nombreuses années dans un **travail de réduction des déchets**. En 2017, le label "Mon Commerçant Zéro Déchet" a été créé. Cependant, après plusieurs années de développement, il a été **jugé trop accessible et peu engageant**.

Parallèlement, la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** a lancé le label "Entreprise Zéro Déchet". Le SYMAT et la CMA ont décidé d'unir leurs moyens afin de labelliser un plus grand nombre de professionnels. Une convention a ainsi été signée entre les deux structures.

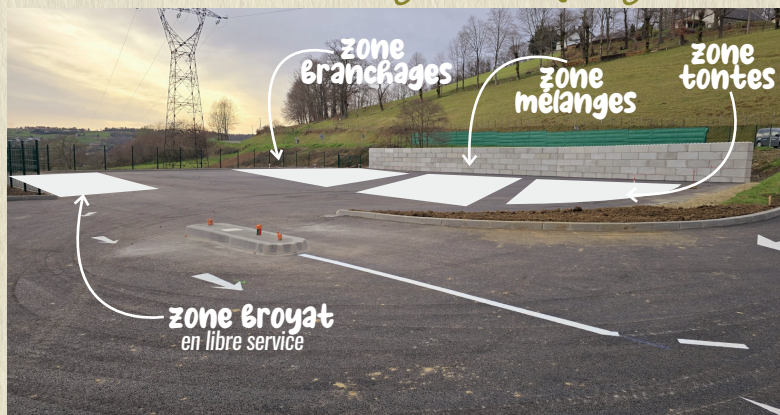
Zoom sur ce label

Le label "Entreprise Zéro Déchet" propose une **liste d'actions concrètes** à mettre en place. Pour être labellisée, **une entreprise doit en réaliser au minimum cinq et en initier une nouvelle**, en fournissant des justificatifs (factures, photos). Il a ainsi été décidé que **le SYMAT accompagnera les professionnels de son territoire** dans les phases de diagnostic et de mise en œuvre des actions.



La Gaillette redémarre fort

tri intelligent, broyat gratuit



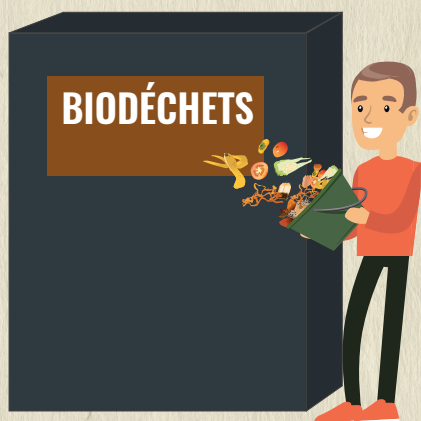
Initialement voué à la fermeture, le site a finalement été réhabilité, permettant son maintien.

Différentes zones de tri ont été créées afin de diversifier la valorisation des déchets verts.

Un contrôle par carte de déchèterie sera progressivement instauré, ce qui permettra notamment de réguler l'accès.

Les biodéchets changent de rythme

à Lourdes et Bagnères



En parallèle, une solution innovante a vu le jour fin 2024 à Bagnères-de-Bigorre. Là, c'est un vélo électrique avec une remorque qui assure les tournées de collecte biodéchets, un moyen de transport silencieux, écologique, et parfaitement adapté aux zones urbaines.

Le SYMAT a étendu la collecte des biodéchets à Lourdes avec l'installation de nouveaux abris bacs à travers la ville. Destinée **exclusivement aux particuliers**, cette initiative vient renforcer les tournées de collectes déjà existantes et facilite le tri des déchets organiques à domicile.



Pour Lourdes et Bagnères, ces biodéchets collectés sont ensuite transformés en compost sur une plateforme à Bordères-sur-L'Échez, participant ainsi à la réduction des ordures ménagères et à une gestion plus durable des déchets.

DÉCRYPTAGE DES COÛTS DES DÉCHETS

POURQUOI LES DÉCHETS COÛTENT AUSSI CHER ?

Gérer nos déchets a un coût, et ce coût augmente. Voici certaines de ces raisons :

Une taxe qui grimpe chaque année : la **TGAP** (Taxe Générale des Activités Polluantes)

Une fois collectés par le SYMAT, les déchets sont transférés au SMTD 65, le syndicat chargé de leur traitement. **Les déchets non recyclés, comme les ordures ménagères et le tout-venant, sont ensuite enfouis ou incinérés. Ce traitement entraîne le paiement d'une taxe, appelée TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Mise en place par l'État, cette taxe a pour objectif d'encourager le tri et la réduction des déchets. Son montant augmente chaque année.

Montant de la TGAP

	2019	2025
ENFOUISSEMENT <i>Installation de stockage de déchets non dangereux</i>	24€ LA TONNE	65€ LA TONNE
INCINÉRATION <i>Unité d'incinération des ordures ménagères</i>	12€ LA TONNE	25€ LA TONNE
INCINÉRATION VALORISÉE <i>Unité de valorisation énergétique</i>	6€ LA TONNE	15€ LA TONNE

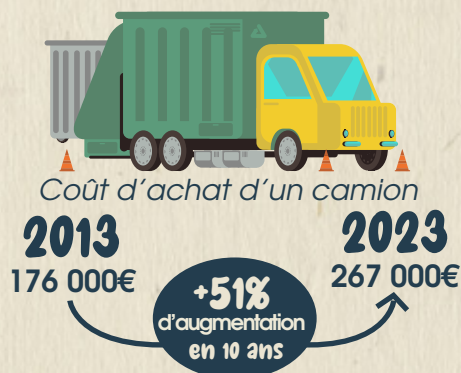
L'inflation des coûts

Ces dernières années, la hausse généralisée des coûts touche l'ensemble des secteurs économiques, et la gestion des déchets n'y échappe pas. Notamment à travers l'augmentation du prix des carburants, de l'électricité ou encore du matériel.

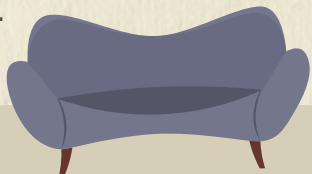
Des erreurs de tri qui coûtent

En 2023
LES ERREURS DE TRI
près de
= 1 200 000€

Un déchet mal trié est d'abord traité une première fois au centre de tri, où il est écarté, puis dirigé vers la bonne destination, ce qui engendre une double gestion et donc un coût supplémentaire. Autrement dit, on le paye deux fois.



Mais le tri ne s'arrête pas aux emballages : en déchèterie aussi, il est important d'utiliser les filières REP (cf. page 9) et trier les biodéchets, qui représentent encore 30 % de nos poubelles.



Pour 1 tonne de mobilier

collecte + traitement

Jetée dans le tout-venant



= 277€

Triée dans la filière REP mobilier



= 0€



Pour 1 tonne de biodéchets

collecte + traitement

Jetée dans les ordures ménagères



= 407€

Triée dans une borne à biodéchets



= 292€

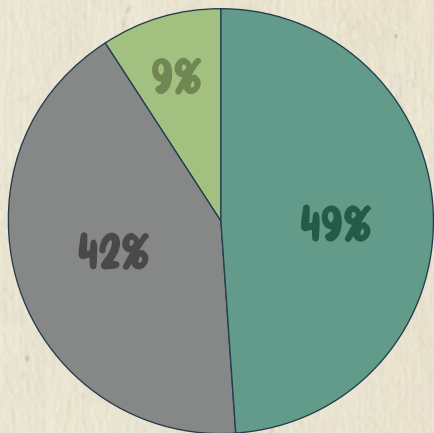
Triée dans un composteur



= 0€

COMPRENDRE LA RÉPARTITION DES COÛTS : TRAITEMENT ET COLLECTE

La répartition du coût de la gestion des déchets est répartie à part égale entre la collecte et le traitement.



2023



Le saviez vous ?

Le SMTD 65 doit externaliser le traitement des ordures ménagères, faute d'installation sur notre département. Nous dépendons d'entreprises privées pour assurer une part importante du traitement des déchets.

Pour réduire cette dépendance le SMTD65 a engagé des collaborations avec des Syndicats de départements voisins.

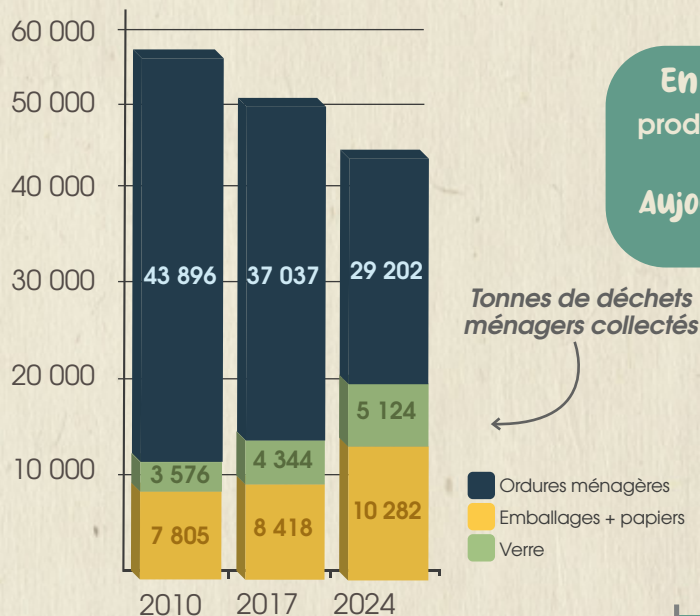
La prochaine mise en service du centre de tri interdépartemental de Masseube plus performant s'inscrit dans ce cadre.

- Coût traitement des déchets
- Coût collecte des ordures ménagères, tri, verre, biodéchets et pré-collecte
- Coût collecte en déchèterie

LES EFFORTS RÉALISÉS : UN BILAN POSITIF

Pour faire face à la hausse du coût des déchets, plusieurs optimisations ont été mises en place, telles que la taxe incitative ou le tri des biodéchets, impliquant des changements pour les usagers dont les effets se font ressentir positivement.

DES TONNAGES COLLECTÉS EN BAISSÉ ET MIEUX VALORISÉS



En 2010, chaque habitant produisait **407 kg** de déchets ménagers par an

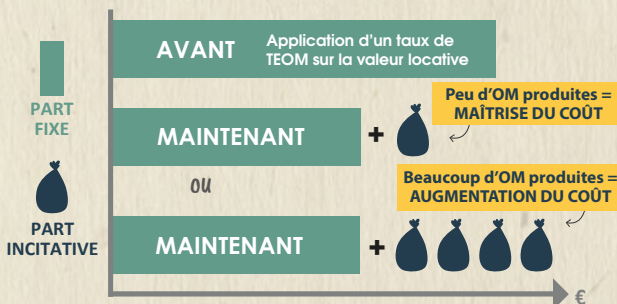
Aujourd'hui, c'est **309 kg**, soit une baisse de **24 %**

En presque 15 ans, **65 000 tonnes** de déchets évitées

Soit près d'**1 000 000 €** d'économisés par an

Taxe incitative : un levier efficace

Grâce à un travail de prévention mené depuis plusieurs années, ainsi qu'à la mise en place progressive de la taxe incitative **en collaboration avec nos adhérents**, les tonnages d'ordures ménagères ont nettement diminué.



Ce dispositif est un bon levier pour **limiter les quantités de déchets et donc les augmentations de coûts** qui auraient été répercutées sur les Taxes Foncières.

OPTIMISATION DES COLLECTES

Les tournées de collectes des déchets ont été repensées pour **améliorer l'efficacité du service, optimiser les trajets, limiter la consommation de carburant et maîtriser les coûts**. Deux principales évolutions ont été mises en place :

→ Dans certaines communes, **les passages sont désormais moins fréquents**, car la collecte hebdomadaire n'est pas nécessaire.

→ De **nouvelles colonnes**, similaires à celles déjà utilisées pour le verre ou les déchets recyclables, **ont été installées**.



43 % de km parcourus en moins par rapport à 2018

Soit **435 000 €** économisés par an

LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE TRI

Le tri des déchets a beaucoup évolué ces dernières années. Le tri est désormais mieux réalisé, plus fréquent, et surtout, la valorisation des matériaux est renforcée.

L'extension des consignes de tri

Depuis le 1er janvier 2020, c'est plus simple : **tous les emballages, vont dans le bac jaune**. Cette extension des consignes permet de faire moins d'erreurs de tri, ce qui évite des surcoûts et facilite le recyclage. Le volume de déchets à incinérer ou à enfouir est donc réduit.

Entre 2020 et 2024,
près de 49 300
tonnes de déchets
valorisés, grâce au
tri sélectif

Développement de nouvelles filières REP

«Une REP» késako ?

Responsabilité Élargie du Producteur

Quand une entreprise fabrique ou vend un produit, elle doit aussi payer pour sa fin de vie.

Elle inclut dans son prix de vente une participation, appelée «éco-contribution». Cette participation sert à financer la collecte, le tri et le traitement de ce produit une fois devenu déchet.

Le Symat optimise son réseau de déchèteries

avec de nouvelles filières



jouets



articles de sport



équipements de jardin & de bricolage (ABJ)



Produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB)



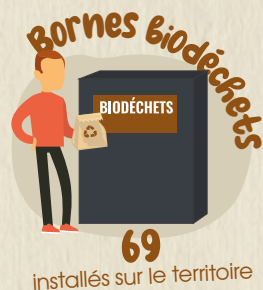
mobiliers

Bien utiliser les filières REP, c'est faire fonctionner un système déjà financé. En revanche, s'il est mal trié (déposé au mauvais endroit), la collectivité prend en charge son traitement, ce qui augmente les coûts.

La loi impose aux fabricants et distributeurs de reprendre gratuitement les produits en fin de vie, afin qu'ils soient réparés, réutilisés ou recyclés. Ce système repose sur le principe du «pollueur-payeur».

Le tri des biodéchets

Pendant longtemps, les déchets alimentaires (épluchures, pain sec, restes de repas...) étaient jetés à la poubelle, représentant jusqu'à 30 % du volume total en moyenne. Ces déchets étaient alors brûlés ou enfouis. Mais depuis quelques années, de plus en plus de personnes les trient et les valorisent.



Depuis 2023, avec la loi AGECL, «le Gouvernement accompagne les collectivités et les professionnels dans la mise en place de solutions de tri des biodéchets.»

LA MEILLEURE SOLUTION : RÉDUIRE SES DÉCHETS

TRIER, C'EST ÉVITER LES ERREURS CÔUTEUSES

Bien utiliser ses poubelles permet de limiter les refus de tri et donc les surcoûts.



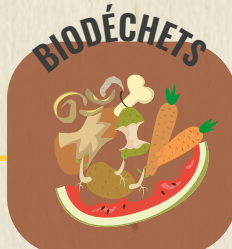
VERRE

sans bouchons ni capsules



BAG JAUNE

vidés et non imbriqués



BIODÉCHETS

Bornes ou composteurs



ORDURES MÉNAGÈRES

non recyclables

RÉPARER ET DONNER : DES SOLUTIONS PLEINES DE BON SENS

Faire réparer

- Bonus réparation **pour les appareils endommagés, vêtements...**
→ <https://epargnonsnosressources.gouv.fr/>
- Ateliers de réparation, artisans locaux



Donner ou acheter d'occasion

- Recycleries** (Récuperie : Ibos, Seconde Vie à Bagnères, Recyclerie des Forges à Tarbes), **associations** (Croix-Rouge, Secours populaire...)
- Trocs, dons entre voisins, ressourceries locales, plateformes de seconde main** (Vinted, Leboncoin)

Moins d'achats neufs = moins de déchets = moins de frais

ACHETER EN VRAC OU AVEC MOINS D'EMBALLAGES

Réduire à la source, c'est agir avant même de jeter. Pourquoi jeter ce qu'on peut éviter d'acheter ou réutiliser ?

- Privilégier les produits réutilisables** ou rechargeables (des gourdes, des boîtes hermétiques, des serviettes de table en tissu...)
- Acheter en vrac** (moins d'emballage = moins de déchets)
- Éviter les produits à usage unique** (lingettes, serviettes, vaisselle jetable...)

Avec le prix de l'emballage

pouvant aller jusqu'à
65% du prix d'achat

Un emballage jeté,
c'est un emballage
payé 2 fois :
à l'achat, puis au
traitement !

Avec la taxe des
ordures ménagères



MIEUX CONSOMMER POUR MOINS GASPILLER ET ÉCONOMISER



1/3

DE LA PRODUCTION
MONDIALE GASPILLÉE

159€

PAR AN ET PAR
PERSONNE



150 kg



PAR AN ET PAR PERSONNE
DONT 29 KG À LA MAISON

STOP
AU GASPILLAGE
ALIMENTAIRE

Voici des solutions simples :

Cuisiner
ses restes



Planifier ses
repas à
l'avance



Comprendre les
dates (de
péremption)



Apprendre à bien
conserver les
aliments



Préferer les
produits sans
emballage inutile



BIEN GÉRER SES DÉCHETS VERTS : UNE RESSOURCE POUR LE JARDIN

Même si les déchets de jardin sont valorisés, grâce au compostage, la gestion collective présente des limites : espace restreint en déchèteries, transports en grand nombre, et surtout coût du service. **Voici des alternatives pour gérer vos déchets-ressources de jardin.**

Ne pas tondre en
rase-motte



L'idéal est entre 6
et 10 cm pour que
le sol conserve
l'humidité.

Conserver les
tontes



Pour le paillage au
jardin.

Pratiquer le
«mulching»



Laisser l'herbe
coupée sur
place après la
tonde.

Broyer les
taillies de haies
et arbustes



Pailler, nourrir le sol,
éviter la
déchèterie.

Adopter un
composteur



En l'alimentant
avec des
déchets de jardin
et de cuisine.

ET DEMAIN ?

Réduire nos déchets, ça fonctionne. Grâce à l'implication de chacun, on produit moins d'ordures et on trie mieux. Résultat : des coûts mieux maîtrisés pour toute la collectivité.

Mais le travail ne s'arrête pas là. **Pour garder le cap, il faudra continuer à faire les bons gestes, ensemble.** Le SYMAT reste à vos côtés pour simplifier le tri, améliorer le service, construire une gestion des déchets plus juste et plus durable.

Chaque geste compte : réduire, trier, réparer, composter, ce sont autant de réflexes qui allègent la poubelle, la planète et la facture.

LE MEILLEUR DÉCHET, C'EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !

ATELIERS • STANDS • TROCS • SPECTACLES • CONFÉRENCES • DISCO SOUPE



DU 1 AU 4
OCTOBRE

6^{ème} édition



Infos & inscriptions —→ WWW.SYMAT.FR